

Conseil Communautaire du 12 avril 2018

COMPTE RENDU

Présents (32):

Philippe Franchini, Christian Vieillard, Rémy Mougey, Martial Mougin, Johann Devaux, Vincent Courty, Bernard Gauthier, Michel Mougey, Francine Bouhelier, Bruno Feuvrier, Régis Denizot, , Ingrid Willemin-Jeannin, Henri Boby, Charles Schelle, Noël Brand, Germain Grosjean, Frédéric Cartier, Jean-Jacques Monnot, Jeanne-Antide Chatelain, Dominique Rouhier, Damien Graizely, Claude Pézeux, Bertrand Faivre, Christian Berçot, Colette Cucherousset, Paul Sandoz, Benoit Ciresa, Roland Douriaux, Gérard Dutrieux, Claude Bernard, Dominique Ponçot

<u>Excusés ayant donné procuration (3):</u> Michel Jouillerot procuration à Charles Schelle, Yves Brand procuration à Frédéric Cartier, Nicolas Garet procuration à Paul Sandoz

<u>Excusés</u>: Isabelle Bonnaire, Henri Bize, Christian Hérard, Dominique Perdrix, Paul Meillet, Thierry Biguenet, Jean-Charles Poux.

1. Validation du compte rendu du conseil communautaire du 22 mars 2018

Observation sur le Nom du Maire-Point 2 – Il faut lire M. le Maire de Vernois les Belvoir et non M. le Maire de Valonne

2. Vote des Comptes administratifs 2017

Présentation des comptes administratifs de l'année 2017

BUDGET MAISON DES SERVICES ET MEDICALE DE BELLEHERBE

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	19 282.97€	DEPENSES	246 868.98€
RECETTES	26 597.16€	RECETTES	239 175.00€
RESULTAT DE L'ANNEE	+7 314.19€	RESULTAT DE L'ANNEE	-7 693.98€
RESULTAT ANTERIEUR	+15 239.29€	RESULTAT ANTERIEUR	-9 701.14€
RESULTAT CUMULE	+22 553.48€	RESULTAT CUMULE	-17 395.12€

Votants	Pour	Contre	Abstentions
34	34	0	0

BUDGET DECHETS MENAGERS

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	460 723.11€	DEPENSES	
RECETTES	598 134.86€	RECETTES	
RESULTAT DE L'ANNEE	+137 411.75€	RESULTAT DE L'ANNEE	
RESULTAT ANTERIEUR	+37 216.78€	RESULTAT ANTERIEUR	
RESULTAT CUMULE	+174 628.53€	RESULTAT CUMULE	

Votants	Pour	Contre	Abstentions
34	34	0	0

BILAN PAR SERVICE

DEPENSES		RECETTI	ES
DECHETERIE	75 438.53	DECHETERIE	13 173.95
OM Collecte+tri	191 467.67	Redevance usagers	471 492.02
TRI Collecte+tri	122 542.45	Soutiens PREVAL	106 748.62
COLLECTE VERRE	13 190.17	Décharge Crosey	6 720.27
Rembt budget général+divers	58 084.29		
TOTAL	460 723.11	TOTAL	598 134.86

BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	990 855.49€	DEPENSES	742 509.95€
RECETTES	822 000.85€	RECETTES	943 226.35€
RESULTAT DE L'ANNEE	-168 854.64€	RESULTAT DE L'ANNEE	+200 716.40€
RESULTAT ANTERIEUR	+394 140.34€	RESULTAT ANTERIEUR	-512 619.91
RESULTAT CUMULE	+225 285.70€	RESULTAT CUMULE	-311 903.51

Votants	Pour	Contre	Abstentions
34	34	0	0

BUDGET GENERAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	1 321 479.48€	DEPENSES	168 802.23€
RECETTES	1 439 695.84€	RECETTES	221 729.66€
RESULTAT DE L'ANNEE	+118 216.36€	RESULTAT DE L'ANNEE	+52 927.43€
RESULTAT ANTERIEUR	+103 170.22 €	RESULTAT ANTERIEUR	-85 230.25€
RESULTAT ANTERIEUR EX- CCEDB	+343 799.09€	RESULTAT ANTERIEUR EX- CCEDB	-260572.10€
RESULTAT CUMULE	+565 185.67€	RESULTAT CUMULE	-292 874.92€

Votants	Pour	Contre	Abstentions
34	34	0	0

3. Vote des Comptes de gestion 2017

Le conseil communautaire constate la concordance des comptes administratifs et des comptes de gestion de chaque budget pour l'année 2017.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
35	35	0	0

4. Affectation du résultat des budgets annexes et budget général

BUDGET MAISON DES SERVICES ET MEDICALE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Compte D001 : Déficit d'investissement - 17 395.12€ Compte R002 : Excédent de fonctionnement +22 553.48€ Restes à réaliser en recettes +9 229.47€

Besoin de financement 8 165.65€

Le conseil communautaire décide d'affecter les résultats suivants :

Compte D001 : Déficit d'investissement - 17 395.12€

Compte R002 : Excédent de fonctionnement +14 387.83€ Compte R 1068 : Réserves + 8 165.65€

Votants	Pour	Contre	Abstentions
35	35	0	0

BUDGET DECHETS MENAGERS

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Compte R002 : Excédent de fonctionnement+174 628.53€Restes à réaliser en dépenses-59 891.74€Restes à réaliser en recettes+35 000.00€

Besoin de financement 24 891.74€

Le conseil communautaire décide d'affecter les résultats suivants: Compte R002 : Excédent de fonctionnement +149 736.79€ Compte R 1068 : Réserves + 24 891.74€

Votants Pour Contre Abstentions

0

35

BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

35

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants : Compte D001 : Déficit d'investissement - 311 903.51€ Compte R002 : Excédent de fonctionnement +225 285.70€

Le conseil communautaire décide d'affecter les résultats suivants:

Compte D001 : Déficit d'investissement -311 903.51€

Compte R002 : Excédent de fonctionnement +225 285.70€

0

Votants	Pour	Contre	Abstentions
35	35	0	0

BUDGET GENERAL

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants : Compte D001 : Déficit d'investissement - 292 874.92€ Compte R002 : Excédent de fonctionnement +565 185.67€

Restes à réaliser en dépenses -35 133.21€ Restes à réaliser en recettes + 5 304.23€

Besoin de financement 322 703.90€

Le conseil communautaire décide d'affecter les résultats suivants :

Compte D001 : Déficit d'investissement -292 874.92€

Compte R002 : Excédent de fonctionnement +242 481.77€ Compte R 1068 : Réserves +322 703.90€

Votants	Pour	Contre	Abstentions
35	35	0	0

5-Durée d'amortissement

M. le Président expose au conseil communautaire que l'instruction budgétaire M14 et M4 précise les obligations en matière d'amortissement, notamment pour les collectivités dont le seuil de population est supérieur à 3500 habitants, ce qui est le cas pour notre collectivité. Elle permet de fixer librement les durées d'amortissement de ses immobilisations, à l'intérieur des limites indicatives fixées par l'instruction budgétaire comptable pour chaque catégorie de biens.

L'amortissement est linéaire, le 1^{er} amortissement démarrant au premier janvier de l'année suivant l'acquisition de l'immobilisation.

Les catégories d'immobilisations concernées sont les suivantes :

Biens	Durées d'amortissement
Concessions et droits similaires, brevet, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 ans
Voiture	5 à 10 ans
Camion et véhicules industriels	4 à 8 ans
Mobilier	10 à 15 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 à 10 ans
Matériel informatique, téléphonie, reprographie	2 à 5 ans
Matériels classiques	6 à 10 ans
Installations et appareils de chauffage	10 à 20 ans
Equipements de garage et ateliers, cuisines,	10 à 15 ans
Installations de voirie	20 à 30 ans
Plantations	15 à 20 ans
Autres agencements et aménagements de terrain	15 à 30 ans

Le Conseil Communautaire décide de valider ces durées d'amortissement et charge le Président de déterminer la durée d'amortissement d'un bien à l'intérieur de durées minimales et maximales, qu'elle a fixées pour la catégorie à laquelle appartient ce bien.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
35	35	0	0

6-Vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2018

Rappel des taux de 2017 :

Taxe d'habitation 4,50%
Taxe foncière (bâti) 3,47%
Taxe foncière (non bâti) 4,28%

- CFE 21,10%

-

Le conseil communautaire décide de maintenir les taux d'imposition fixés en 2017.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
35	35	35	0

7- Vote des BUDGETS 2018

BUDGET 2018 MAISON DES SERVICES ET MEDICALE DE BELLEHERBE

	Section de fonction	<u>inement</u>				
	Dépenses	Budget 2017	Réalisé 2017	Proposition Budget 2018		
60611	Eau et assainissement	1 300.00 €	562.07€	1 000.00 €		
60612	Electricité	4 000.00 €	3 073.30 €	4 000.00 €		
60621	Fioul	6 500.00 €	5 964.89 €	6 500.00 €		
60631	Fournitures d'entretien	500.00 €	53.74 €	200.00 €		
60632	Fournitures petit équipement	200.00 €	278.49 €	300.00 €		
60633	Fournitures voiries	600.00 €		600.00€		
611	Contrat d'entretien chaudière	500.00 €	168.12 €	500.00 €		
615221	Entretien du batiment	2 200.00 €	3 150.65 €	3 000.00 €		
6156	Maintenance défibrillateur	- €	93,60 €	140.00 €		
63512	Taxes foncieres	800.00 €	817.00 €	820.00 €		
658	Charges diverses gestion courante	10.00 €	017.00 C	10.00 €		
66 111	Remboursement intérets	4 900.00 €	2 016.71 €	2 200.00 €		
66 112	ICNE Rattachés	300.00 €				
6 688	Autres charges financières		3 014.40 €	500.00 €	Frais renégociation prêts	
673	Titres annulés sur exercice antérieur	200.00 €		3 000.00 €	Impayés du docteur(2834.4	2€h
6811-042	Dotation aux amortissements					
0 22	Dépenses imprévues	1 000.00 €		1 000.00 €		
0 23	Virement à la sect d'invest.	10 130.00 €		24 997.00 €		
Fonction	ement_Dépenses_Total	33 140.00 €	19 192.97 €	48 767.00 €		
	Recettes	Budget 2017	Réalisé 2017	Proposition Budget 2018		
0 02	Excédent de fonctionnement			14 387.83 €		
	Subvention d'équilibre	10 743.90 €	10 743.90 €	15 879.17 €		
752	Loyers	16 730.10 €	9 698.70 €	13 000.00 €		
758	Charges locatives	5 666.00 €	6 068.75 €	5 500.00 €		
7788	Excédent cabinet infirm-Rembt EDF		85.81 €			
Fonctions	ement Recettes Total	33 140.00 €	26 597.16 €	48 767.00		

	Section d'investisse	ment			
	Dépenses	Budget 2017 +DM	Réalisé 2017	R à R 2017	Proposition budget 2018
00 1	Déficit d'investissement				17 392.12 €
0 20	Dépenses imprévues	1 000.00 €			2 000.00 €
1 641	Rembt Capital-Renégociation emprunt	244 200.00 €	236 709.51 €		23 000.00 €
165	Dépôt et cautionnement reçus	930.00 €	930.00 €		
4 581	Achat matériel Kiné par la CCPSB	9 229.47 €	9 229.47 €		
Investissement_Dépenses_Total		255 359.47 €	246 868.98 €	- €	42 392.12 €
				TOTAL	42 392.12 €
	Recettes	Budget 2017 +DM	Réalisé 2017	R à R 2017	Proposition budget 2018
1641	Emprunts renégociés	238475.00	238 475.00		
1 068	Excéd fonctionnement capitalisé				8 165.65 €
165	Dépôt de garantie Kiné		700.00 €		
28	Amortissement				
4 582	Rembt Matériel par le kiné	9 229.47 €		9 229.47 €	
0 21	virement de sect fonction.	10 130.00 €			24 997.00 €
Investis	sement_Recettes_Total	257 834.47 €	700.00 €	9 229.47 €	33 162.65€
				TOTAL	42 392.12 €

Votants	Pour	Contre	Abstentions
35	35	0	0

BUDGET DECHETS MENAGERS

	Castian d'investion				
	Section d'investiss	<u>ement</u>			
	Dépenses	Budget 2017 +DM	Réalisé 2017	R à R 2017	Proposition budget 2018
00 1	Déficit d'investissement				
0 20	Dépenses imprévues				2 000.00 €
1 641	Rembt Capital				3 000.00 €
2031-11	Etude décheterie	15 000.00 €		15 000.00 €	5 000.00 €
2111-11	Achat terrain décheterie	9 891.74 €		9 891.74 €	1 200.00 €
2157-12	Achat bacs	10 000.00 €			
2 188	Achat bacs jaune+PUCES	35 000.00 €		35 000.00 €	15 000.00 €
investisse	ment_Dépenses_Total	69 891.74 €	- €	59 891.74 €	26 200.00 €
				TOTAL	86 091.74 €
	Recettes	Budget 2017 +DM	Réalisé 2017	R à R 2017	Proposition budget 2018
	Excéd fonctionnement capitalisé				24 891.74 €
068	Emprunt achat bac jaune	35 000.00 €		35 000.00 €	
		45.004.54.6			
641	Amortissement frais étude	15 891.74 €			
8031-040		15 891./4 €			26 200.00 €
1 068 1 641 28031-040 0 21 Investisse	Amortissement frais étude		- €	35 000.00 €	26 200.00 € 51 091.74 €

	Section de fonctionnement			
	Dépenses	Budget 2017	Réalisé 2017	Proposition Budget 2018
6061	Electricité	700.001	548.731	800.00
6063	Fournitures d'entretien	1606.261	668.221	1500.00
6066	Carburant	985.001		985.00
611	Collecte-traitement OM-TRI-VERRE-Décheterie	456 212.001	403 184,131	450 000.00
6132	Location immobilière	2 000.001		
6135	Location véhicule pour collecte encombrants		1662.121	2 000.0
61523	Déneig-Transp décharge Gravats-ENEDIS		1770.001	3 200.0
6168	Sinistre camion de location Intermarché		400.001	0 200.0
6231	Insertion-Publication		1668.001	3 000.0
6251	Frais de déplacement	700.001	1000.001	700.0
6257	rrais de deplacement Réception	100.001	115.601	120.0
6 262	Téléphone gardien	400.001	367.201	500.0
6 288	Rembt collecte encombrants	12 300.001	6800.001	4 000.0
6288	Remboursement annuité emprunt-Service OM	12 300.001	0 000.001	10 565.4
0200	Rembt service OM (Personnel adm+tech+charges diverses)			35 000.0
	Rembt service décheterie(salaire Claude+Remp+charges liées au service)			41311.0
	Rembt service décharge gravat (salaire Claudine)			6 263.0
	Rembt au budget général	40,000,001	41462.341	0 200.0
6 541	Produits irrécouvrables			1500.0
6542	Créances éteintes			1500.0
66 111	Intérêts des emprunts			2 000.0
6 688	Frais TIPI	115.001	114.301	300.0
673	Titres annulés sur exercice antérieur	2 100.001	1962.471	3 380.0
678	Autres charges exceptionnelles	92 600.001		
6811-042	Dotation aux amortissements	15 891.74 (
022	Dépenses imprévues			4 000.0
0 23	Virement à la sect d'invest.	19 000.00 (26 200.0
Fonction	nement_Dépenses_Total	644 610.00 I	460 723.111	598 824.47
	Recettes	Budget 2017	Réalisé 2017	Proposition Budget 201
0 02	Excédent de fonctionnement			149 736.7
706	Redevances liées au service déchets	547600.001	481727.991	470 000.0
7087	Soutiens PREVAL	17 000.001	16 872.091	100 000.0
74	Soutiens PREVAL	80 000.001	99 534.691	
778	Excédents OM versés	10.001	0.091	
Fonction	 	644 610.00 ı	598 134.86 1	719 736.79

Votants	Pour	Contre	Abstentions
35	35	0	0

BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

	Section d'investiss	ement		
	Dépenses	Budget 2017 +DM	Réalisé 2017	Proposition budget 2018
00 1	Déficit d'investissement	512 619.91 €		311 903.51 €
0 20	Dépenses imprévues			500.00 €
3354-040	Etudes et prestations de service	822 726.35 €		
3555-040	Terrains aménagés		724 090.77 €	768 442.00 €
1 641	Rembt Capital	19 000.00 €	18 419.18 €	18 969.49 €
Investisse	ment_Dépenses_Total	1 354 346.26 €	742 509.95 €	1 099 815.00 €
	Recettes	Budget 2017 +DM	Réalisé 2017	Proposition budget 2018
3351-040	Terrains		102 930.92 €	
3354-040	Etudes et prestation de service	943 226.35 €	39 075.15 €	
3355-040	Travaux		695 417.78 €	724 091.00 €
33586-040	Frais financiers		41 075.42 €	
3555-040	Terrains aménagés		64 727.08 €	
0 21	virement de sect fonction.	411 119.91 €		375 724.00 €
Investisse	ment_Recettes_Total	1 354 346.26 €	943 226.35 €	1 099 815.00 €

	Dépenses	Budget 2017	Réalisé 2017	Proposition Budget 2018
6045	Achats d'études-terrains	22 000.001		
605	Raccord extension réseau eau-Electricité-Orange	27 000.001	14 477.00 i	36 000.001
60611	Eau et assainissement	500.001	1341.821	1500.001
60612	Energie-Electricité	200.001	801.151	900.001
61521	Entretien de terrain	1000.001		1000.00
615221	Entretien bâtiment publics			
615228	Entretien		265.501	300.001
615231	Voirie	990.001		1000.00
6227	Frais d'acte et de contentieux			1400.001
6228	Frais de portage EPF	4 100.00 (4 073.291	4 100.00
63512	Taxes foncières	1800.001	1670.001	1800.001
7133-042	Ecritures de stock	943 226.351	878 499.271	724 091.001
7135-042	Ecritures de stock		64 727.081	
608-043	Intégration intérets des emprunts	12 500.001	12 500.001	11951.00
66 111	Intérêts des emprunts	12 510.00 i	12 500.38 (11 951.00
0 22	Dépenses imprévues			2 000.00
023	Virement à la sect d'invest.	411 119.91 (375 724.00
Fonction	nement_Dépenses_Total	1 436 946.26 1	990 855.49 ı	1 173 717.00 ו
				Proposition Budge
	Recettes	Budget 2017	Réalisé 2017	2018
0 02	Excédent de fonctionnement	394 140.34 (225 285.70
7015	Vente de terrains aménagés	190 200.00 (64 727.081	168 038.30
70878	Rembt par autres redevables	400.001		
7477	Budget général Décheterie	20 683.001	20 683.001	
7133-042	Ecritures de stock	822 726.351		
71355-042	Ecritures de stock		724 090.771	768 442.001
796-043	Transfert charges financières	12 500.001	12 500.00 (11951.001
	nement_Recettes_Total	1440 649.691	822 000.85 (1 173 717.00

Votants	Pour	Contre	Abstentions
35	35	0	0

BUDGET GENERAL

Section d'I	nvestiss	ement - Dépenses				
Compte	Programme	Intitulé	Budget 2017 + DM	Réalisé	RAR 2017	Proposition 2018
00 1		Déficit d'investissement reporté	85 230.25 €			292 874.92 €
0 20		Dépenses imprévues	4 000.00 €			6 000.00 €
1641		Remboursement capital	113 800.00 €	110 419.22 €		80 000.00€
165		Dépôts et cautionnement	165.00 €		165.00€	330.00 €
2031	64	Etude eau et assainissement	10 000.00 €			
2051	65	Site internet	4 250.00 €	2 973.60 €	1 276.40 €	
2041642-204	56	Décheterie provisoire	20 683.00 €	20 683.00 €		
21318	60	Batiment technique Belleherbe	4 000.00 €	1 308.19 €	2 691.81 €	
21318	61	Gendarmerie Sancey et Belleherbe	10 000.00 €	9 600.00 €		18 000.00 €
21578	70	Matériel technique				3 000.00 €
2111		Terrain Corvée Mourey+FRAIS				25 000.00 €
2135	57	Illumination Château de Belvoir	20 000.00 €			36 400.00 €
21578	59	Acquisition matériel Sancey-Belvoir-Vellerot	28 500.00 €	23 818.22 €		
21318	52	Abris de bus	6 000.00 €	- €	6 000.00€	4 000.00 €
2158	62	Voiture électrique	26 000.00 €			
2158	63	Panneau lumineux	10 000.00 €		10 000.00€	2 500.00 €
2183	66	Serveur informatique	15 000.00 €		15 000.00 €	
2183	68	Ordinateur-onduleur				9 000.00 €
2188	67	Autolaveuse gymnase				5 600.00 €
2182	62	Voiture électrique				17 600.00 €
2041642-204		Borne Electromobilité Sancey et Belleherbe				6 000.00 €
2313	69	Travaux maison des services Sancey				47 000.00 €
2183	69	Mobilier Maison des services Sancey				18 000.00 €
4541		Travaux d'office-démolition maison péril iminent				5 000.00 €
2041642-204		Travaux avec SGBI et Cne SANCEY				22 000.00 €
DEPENSES II	VESTISS	EMENT	357 628.25 €	168 802.23 €	35 133.21 €	598 304.92 €
			TOTAL DE	PENSES INVESTISS	SEMENT	633 438.13 €

Compte	Programme	Intitulé	Budget 2017+ DM	Réalisé	RAR 2017	Proposition 2018
0 21		Virement de la section de fonctionnement	106 139.36 €			119 992.44 €
28031-040		Amortissement frais d'études	23 693.64 €	23 693.64 €		23 693.64 €
28051-040		Amortissement site internet(2973€60)				991.20 €
28041642-04	0	Amortissement décheterie(20683€)				4 136.60 €
28041642-04	.0	Amortissement décheterie				12 397.00 €
28158-040		Amortissement bac OM				19 386.48 €
281318-040		Amortissement Batiment				1 090.82 €
281578-040		Amortissement matériel				2 381.82 €
10222		FCTVA	6 860.00€	3 805.77 €	3 054.23 €	2 789.00 €
1068		Affectation du résultat	85 230.25 €	85 230.25 €		322 703.90 €
1321	66	Subvention Serveur	2 250.00 €		2 250.00 €	
1326	62	Subv Voiture et vélo électrique	17 300.00 €			
1328	64	Subv Etude eau assainissement	6 700.00€			
1323	57	Subv P@C 25				20 000.00 €
13258		Subv PETR Voiture électrique				8 571.00 €
1641		Emprunts	109 290.00 €	109 000.00 €		65 000.00 €
165		Dépôts et cautionnement	165.00€			
0 24		Vente terrain zone corvée Mourey				20 000.00 €
4542		Recouvrement frais démolition			•	5 000.00€
RECETTES	INVESTIS	SEMENT	357 628.25 €	221 729.66 €	5 304.23 €	628 133.90 €
			TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		633 438.13 €	

Section o	le Fonctionnement - Dépenses			
Compte	Intitulé	Budget 2017+DM	Réalisé	Proposition 2018
60611	Eau-Assainissement	2 000.001	2 643.281	3 000.001
60612	Electricité-Gaz Gymnase	20 000.001	25 669.731	27 000.001
60622	Carburant	4 000.001	6 222.971	7 000.001
60631	Fournitures d'entretien	2 000.001	2 104.481	2 500.001
60632	Fournitures petit équipement	6 000.001	2 937.371	6 000.001
60636	Fournitures vêtements de travail	1000.001	66.901	1000.001
6064	Fournitures administratives	3 000.001	1850.031	3 000.001
6132	Local Vernier D. 150 l/mois+mairie sancey	3 150.00 (2 610.00 (3 500.001
6135	Location matériel info +photocopieur	5 500.001	6 177.60 i	6 500.001
61521	Entretien de terrain	1000.001	1667.681	1500.001
615221	Gendarmerie-Maison des services	16 000.001	19 256.57 (16 000.001
615228	Eclairage-Vérif périodique-batiment relais	10 000.001	1449.601	5 000.001
615231	Fournitures voirie	1000.001	735.601	1000.001
61551	Entretien véhicules	6 000.001	2 058.511	6 000.001
61558	Vérif extincteur-Débrouissailleuse-Tronconneuse	5 500.001	3 921.96 (5 500.001
6156	Maintenance photocopieur-ADSL-Télépho	19 600.00 (11500.961	19 600.00 (
6161	Assurances multirisques	17 000.00 i	13 781.30 (17 000.00 (
6182	Guide animation-Abonnt Journal	4 750.001	4 208.401	4 700.001
6188	Formation	3500.001	170.001	1000.001
6225	Indemnités comptable	1000.001	772.421	1000.001
6226	Honoraires KPMG-SOLIHA	25 150.00 (19 460.00 i	1500.001
6227	Honoraire Tribunal-Péril imminent+PICOTI		1854.721	4 500.001
6228	Divers		24.001	100.001
6231	Annonces et insertion	250.001		250.001
6232	Fêtes et cérémonie	15 000.001	12 177.75 (15 000.00 (
6251	Frais de déplacement	500.001	899.221	1000.001
6261	Frais d'affranchissement	2500.001	3 077.701	3 500.001
6262	Frais de télécommunication	10 000.001	9 539.941	11 000.00 i
627	Cotisation carte achat	400.001	220.001	400.001
6281	CNAS-URV-AMD	4 100.001	3 886.691	4 500.001
63512	Taxes foncières	5 000.001	7 600.001	8 200.001
6355	Impots sur les véhicules	- 1	303.521	500.001
	011-Total charges à caractère génér	194 900.00 ı	168 848.90 ı	188 250.00 ı

TOTAL DEF	PENSES DE FONCTIONNEMENT	1558 427.001	1321479.481	1 639 711.17 1
	67-Charges exceptionnelles	72 250.00 1	60 025.33 1	68 999.17 1
	Subvention PICOTI CHARMOILLE	61000.001	41660.001	51620.001
	Versement budget Maison médicale Bellehe	10 750.001	10 743.901	15 879.17 (
	Titres annulés sur exercices antérieurs	500.001	121.431	1500.001
	Reprise tracteur tondeuse	F00.00:	7500.001	1500.001
	66-Total charges financières	20 020.00 1	19 055.55 I	21 020.00 1
	ntérets ligne trésorerie	3 020.001	2 420.361	3 020.001
	CNE rattachés			
	ntérets des emprunts	17 000.00 i	16 635,19 (18 000.001
	65-Total autres charges gestion cou	235 220.00 1	197 941.78 ו	224 120.00 I
	CMP PRO Vaucluse			300.001
	Vallon Sancey à Pas Contés			1000.001
	Tip Top La Forme		300.001	300.001
	Entente cycliste		300.001	
	VTT Chazot		1000.001	0.001
	Les amis du château		305.001	5.001
	Ecole de musique		14 735.00 i	14 735.001
	ADMR	20 000.001		2 000.001
	Linema Charmoille Subvention	20 000.001	10 027.781	1660.001
	verir equip sportirs gymnase+root+piateau Cinema Charmoille	23 000.001	10 027,781	15 000.001
	Autres participations Vérif équip sportifs gymnase+foot+plateau	7 500.001	276.001	3 000.001
65548	Outros participations	7500.001	20.001	2,000,001
65548	Part Relais Ass Maternel	2 100.00 (2 038.691	4 000.001
65548	Cotisation SMIX Dessoubre	6 000.001	5 835.771	20 000.001
65548	Cotisation PARC du Pays Horloger	4 000.001	3 783.501	4 000.001
65548	Cotisation SMIX TRES HAUT DEBIT	56 000.001	55 267.921	58 000.001
65548	Cotisation TADOU 2016+2017	10 200.001	10 115.661	11 000.00 i
65548	Cotisation PETR	45 000.001	43 589.771	29 000.001
65548	Cotisation service informatique ADAT	4 000.001	3 160.201	4 500.001
65548	Part matériel Synd eaux de froidefontaine	1200.001	1076.501	1300.001
65541	Créances éteintes Rembt agent de Randevillers 2016	3 000.001	451.191	450.001
6541 6542	Produits irrécouvrables	8 000.001 3 000.001	((1.5/1	4 000.001 3 000.001
6535	Formations élus	420.001	109.29 i 777.57 i	420.001
6534	Cot séc sociale part patr. Élus	400.00	90.691	150.001
6533	Cotisation retraite	1800.001	1814.341	2 000.001
6531	Indemnités Président et vice présidents	43 000.001	42 866.911	44 000.001
	042-Opérations d'ordre entre section		23 693.64 1	64 077.56 1
6811-042	Dotation aux amortissements	23 693.641	23 693.641	64 077.561
	023-Virement à la section Investisse		- 1	119 992.44 1
023	Virement à la section d'investissement	106 139.36 (119 992.441
	022-Dépenses imprévues	3 680.00 1	- 1	6 000.00 1
022	Dépenses imprévues	3 680.001		6 000.001
	014-Atténuations de produits	415 024.00 1	413 558.00 i	459 752.00 1
	Régularisation AC 2017			46 475.001
	FPIC Fonds national de péréquation	14 000.001	12 541.001	14 000.001
739221-014		46 576.001	46 576.001	46 576.001
739211-014	Attributions de compensation	354 448.001	354 441.001	352 701.001
6488	Formation + CACES 012-Total Charges de personnel	2 500.00 I	1145.601 438 356.28 I	2500.001 487 500.001
6478	Autres charges sociales diverses	2000.001	106.291	
6475	Médecine du travail, pharmacie	500.001	228.801	500.001 2 000.001
6458	Cotisation autres organismes	7000.001	7 411.991	8 000.001
6456	Cotisation FNC Supplément familial	3900.001	1443.001	3 900.001
6455	Cotisation assurance du personnel	18 000.001	18 194.47 (20 000.001
6454	Cotisation ASSEDIC	3 000.001	2 087.901	3 000.001
6453	Cotisation caisse de retraite	54 000.001	50 846.111	54 000.001
6451	Cotisation URSSAF	52 000.001	51815.391	55 000.001
64168	Contrat CAE	32 000.001	27 406.681	35 000.001
64131	Rémunération Personnel non titulaire	85 000.001	81250.631	91600.001
64111	Rémunération Personnel titulaire	196 000.001	175 164.791	197 500.001
6336	Cotisation centre de gestion, CNFPT	7 000.001	6 893.411	7500.001
6332	Cotisations versées au FNAL	1100.001	1051.291	2 000.001
6218	Part compta Sancey 2016-Remplac, agents		12 053.331	5 000.001
6217	Rembt agent année 2016	23 500.00 1	1256.601	T

Compte	Intitulé	Budget 2017+ DM	Réalisé	Proposition 2018
00 2	Excédents de fontionnement cumulés	103 170.22 €		242 481.77 €
6419	SFT/Indemnités journalières	37 000.00 €	37 936.58 €	18 000.00 €
70388	Redevance NRAZO (ADSL)	6 100.00 €	4 165.89 €	4 100.00 €
7083	Location salle culturelle	500.00€	680.00€	500.00€
70872	Remboursement frais du budget OM		48 262.34 €	97 139.47 €
70845	Rembt salaire secrétariat	148 800.00 €	25 142.54 €	
70872	Indemnité La Poste	27 108.00 €		
70878	SIVOS Belleherbe/Synd Eaux Belleherbe	11 000.00 €	24 030.42 €	16 950.00 €
73111	Contributions directes	571 630.00 €	578 699.00 €	598 142.00 €
73112	Produits de la CVAE	121 002.00 €	121 002.00 €	112 414.00 €
73113	Taxe sur surfaces commerciales	7 993.00 €	8 044.00 €	8 044.00 €
73114	Imposition forfaitaire Entrep réseaux	188 309.00 €	190 256.00 €	192 160.00 €
	GEMAPI			14 000.00 €
7318	Autres impots locaux ou assimilés		8 551.00 €	
73211	Attribution de compensation 2018	1 592.00 €	1 592.00 €	35 237.00 €
7328	Versement complémentaire AC 2017			82 572.00 €
7362	Taxe de séjour	6 500.00 €	1 797.10 €	4 800.00 €
74124-74126	Dotation d'intercommunauté	163 559.00 €	163 559.00 €	164 336.00 €
74718	FNADT MSAP Belleherbe 2017	9 600.00 €	9 089.67 €	
7477	FNADT MSAP belleherbe 2016		9 600.00 €	
7478	Subvention Autres organismes	44 200.00 €		
	PICOTI		10 429.77 €	10 429.00 €
	PICOTI ADMR 2016			15 000.00 €
	RAM Belleherbe		2 825.20 €	
	Collège Henri Fertet		1 946.40 €	1 946.40 €
748314	Dotation unique compensation TP	455.00 €	430.00€	- €
74832	Attribution du FDTP	18 000.00 €	39 235.79 €	36 000.00 €
74833	Etat-Compensation CET (CVAE-CFE)	74.00 €	99.00€	24.00 €
74834	Etat-Compensation Taxe foncières	6 066.00 €	3 044.00 €	2 474.00 €
74835	Etat-Compensation Taxe habitation	9 214.00 €	9 214.00 €	9 074.00 €
752	Loyers gendarmerie-Bat relais-PICOTI-Agence postale	104 675.00 €	123 341.43 €	123 000.00 €
7588	Charges locatives	1 800.00 €		750.00 €
7714	Recouvrement créances non valeur		165.20 €	
7788	Rembt sinistre-	16 000.00 €	16 557.51 €	
IOTAL RE	CETTES DE FONCTIONNEMENT	1 604 347.22 €	1 439 695.84 €	1 789 573.64 €

Votants	Pour	Contre	Abstentions
35	34	1	0

4. Personnel: renouvellement de contrat de Mme Roy Magali (agent d'entretien)

Contrat arrivé à échéance le 15 avril 2018. Le conseil communautaire décide par 35 voix POUR de prolonger son contrat.

5. Règlement général sur la Protection des Données (RGPD)

Le règlement européen n°2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, et à la libre consultation de ces données, entre en vigueur et sera obligatoire à partir de mai prochain.

L'ADAT souhaite proposer à ces adhérents une prestation leur permettant de respecter cette nouvelle règlementation, en la désignant comme Déléguée à la Protection des données (DPD) de leur collectivité. Leurs atouts :

- dis desdes .
 - Une bonne connaissance du fonctionnement des collectivités et des logiciels utilisés,
 - Une capacité à inspecter en profondeur le contenu des ordinateurs pour y trouver les fichiers sensibles concernés par cette réglementation
 - Un agent formé spécifiquement

La prise en charge par l'ADAT de cette mission, permettra, grâce à une forte mutualisation, de diminuer les coûts et d'avoir un traitement homogène pour une grande partie des collectivités du Département.

Tarification : Communauté de Communes = 1 500€ HT (sans compter les cas particuliers)

Dans le cas où des collectivités se grouperaient pour leur confier cette mission, les tarifs annoncés feraient l'objet d'une diminution de 10% du montant global, à condition que le nombre de collectivités concernées soit au moins égal à 10. Les cas particuliers relèvent d'une gestion particulière au regard du RGPD et nécessiteront la mise en place de procédures particulières. Elles feront l'objet d'un devis spécifique complémentaire.

Le conseil communautaire autorise le Président à consulter d'autres prestataires et à mettre en place avant mai 2018 le Règlement général pour la Protection des données (RGPD).

Votants	Pour	Contre	Abstentions
35	35	0	0

6. Convention service technique

Rappel des dispositions financières :

Coût horaire : 25 € Horaire d'été :

Après-midi: 3h35

Horaires d'hiver :

Matin : 4h Après-midi : 3h

Une réunion avec les Maires des communes a permis de définir la répartition suivante :

Michel FUMEY

Matin: 4h30

Vellevans (1 journée le mardi) 397h30 X 25 € = 9 937.50 €

Éric GROSJEAN

Belvoir : 52 semaines X 13h = 676h X 25 € = 16 900 € Vellerot : 52 semaines X 13h = 676 X 25 € = 16 900 € Rahon : 52 semaines X 2h = 104h X 25 € = 2 600 €

Denis Vernier

Bretonvillers (1 journée le lundi) :352h50 X 25 € = 8 812.50 € Longevelle-les-Russey (le lundi) : 45h X 25 € = 1 125.00 € Chamesey (1 matinée le mardi) 223h50 X25 € = 5 587.50 € Vernois (1 après-midi le mardi) : 174h X 25 € = 4 350 €

Froidevaux (1 matinée OU 1 après midi le jeudi) : 198h75 X25 € = 4 968.75 € Péseux (1 matinée OU 1après-midi le jeudi) : 198h75 X 25 € = 4 968.75 € Provenchère (1 matinée le vendredi) : 223h50 X25 € = 5 587.50 €

Avis du bureau : Favorable

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- APPROUVE la nouvelle organisation du service technique commun
- AUTORISE le Président à signer les conventions et avenants nécessaires à cette nouvelle organisation

Votants	Pour	Contre	Abstentions
35	35	0	0

7. Travaux bâtiment de la Maison des Services de Sancey

Le pôle comptabilité de la CCPSB s'est étoffé, les secrétaires comptables de plusieurs communes ont maintenant leur activité comptable à Sancey et occupent un bureau réservé initialement aux services. Ces bureaux étant très demandés, il devient nécessaire d'aménager différemment les locaux existants pour créer de nouveaux espaces de travail. Plusieurs devis ont été demandés pour une part des travaux, d'autres travaux pourraient être réalisés par les agents techniques.

Création de 2 bureaux dans la petite salle de réunion : Pose des cloisons + toile de verre + plinthes et peinture	1 480.00 €
Transformation de la salle de pose et du rangement de la salle du Vallon : Dépose de cloison + habillage + reprise de peinture + condamnation de porte + pose d'isolant	1 650.00 €
Création d'un rangement : Fourniture et pose d'une porte double vantaux + habillage + reprise peinture	1 480.00 €
Création d'une salle de réunion à l'étage : Plafond + doublage + peinture + sol + fournitures diverses	5 000.00 €
TOTAL HT	9 610.00 €
TOTALTTC	11 532.00 €

Création d'une ouverture : fourniture et pose d'une fenêtre + reprise et finition	1 656.00 €
Transformation du garage : création d'un garage 1 pan de toit	11 152.00 €
Démontage de la porte sectionnelle + remontage sur le nouveau garage	750.00€
fourniture et pose d'une porte de service stockage bacs OM	524.00€
Habillage des murs et du plafond	575.00€
pose de cloisons : + pose de laine de verre	1 039.50 €
pose d'un panneau OSB	645.00€
TOTAL HT	16 341.50 €
TOTAL TTC	19 609.80 €

Sanitaire et chauffage pour les locaux modifiés : modification évier + ventilation + chauffage	
TOTAL TTC	8 760.00 €
Electricité + réseau informatique	5 000.00 €
Mobilier, informatique, téléphonie	15 000.00 €
TOTAL HT	20 000.00 €
TOTAL TTC	24 000.00€
TOTAL GENERAL HT	53 341,50 €
TOTAL TTC TTC	64 009.80 €

Avis du Bureau : Favorable

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- APPROUVE le projet d'aménagement de la maison des services de Sancey
- VALIDE le coût global de l'opération pour un montant de 53 341.50 € HT
- DELEGUE au Président le choix des entreprises
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Votants	Pour	Contre	Abstentions
35	35	0	0

8. Zone d'activités de Vellerot-les-Belvoir

L'entreprise ABS TP a signalé un problème d'écoulement des eaux pluviales depuis la voirie de la ZA de Vellerot jusqu'au bâtiment de la société. Il est nécessaire de collecter et canaliser les eaux pluviales, le coût estimatif des travaux est de 5 250 € HT.

Avis du Bureau : Favorable

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- APPROUVE les travaux de collecte et de canalisation des eaux pluviales de la zone d'activités de Vellerot-les-Belvoir
- VALIDE le coût global de l'opération pour un montant de 5 250.00 € HT
- DELEGUE au Président le choix de l'entreprise
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Votants	Pour	Contre	Abstentions
35	35	0	0

9. Programme départemental P@C 25

Pour permettre la prise en compte des besoins spécifiques des territoires, le soutien financier du Département aux projets territoriaux se fera désormais par le biais d'un contrat d'une durée de 4 ans à l'échelle du territoire de la CCPSB. Ce contrat sera doté d'une enveloppe financière qui devra être répartie entre les projets d'intérêt communal, ou intercommunal.

Après avoir désigné des représentants élus de la CCPSB au sein du comité de pilotage et des représentants des services au sein du comité technique, il convient maintenant de définir un projet de territoire qui définira les orientations de la collectivité pour les prochaines années.

Pour le Département, le but est de pouvoir mettre en parallèle ce projet de territoire avec les projets communaux afin d'en apprécier la cohérence.

Le Bureau propose les projets suivants :

- Déchetterie
- Aménagement touristique de La Baume
- Petite enfance
- Maison de santé pour le secteur du Vallon de Sancey
- Eclairage du Château de Belvoir
- Zone d'activités économique pour le secteur du plateau de Belleherbe

10. Demande de partenariat pour une structure Petite Enfance

L'association Familles Rurales a mis en place des différentes structures périscolaires et des centres de loisirs pour les familles du territoire de la Communauté de Communes.

Forte de sa connaissance de notre secteur et suite à des rencontres avec des parents, cette association pense qu'il serait pertinent de réfléchir à la mise en place d'une structure d'accueil pour la petite enfance pour le secteur du Vallon de Sancey.

Dans un premier temps, l'association va réaliser une étude d'opportunité-faisabilité.

Le Bureau a émis un avis favorable à cette initiative privée et propose, dans le cadre de la loi et la circulaire du 29 septembre 2015, la mise en place d'un partenariat avec cette association.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- APPROUVE l'initiative de l'association Familles Rurales pour la Petite Enfance sur le secteur du Vallon de Sancey
- DIT que cette initiative concours à une mission d'intérêt général et de service public
- APPROUVE la mise en place d'un partenariat conformément à la circulaire du 29 septembre 2015
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Votants	Pour	Contre	Abstentions
35	35	0	0

11. Multi-accueil PICOTI - Différend avec le gestionnaire

12.

Vu l'article L1611-4 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L612-4 du code du commerce

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations Vu le plan comptable général

Vu le règlement CRC 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 1er juillet 2015 portant sur le multi-accueil de Charmoille

M. Charles SCHELLE, Vice-Président en charge des services à la population rappelle l'historique de ce dossier.

Le 23 novembre 2017 le conseil communautaire a pris une délibération portant sur le différend qui l'oppose à l'association ADAEJ25 au sujet du multi-accueil PICOTI (Charmoille).

Il a été décidé de :

- NE VALIDER PAS le bilan financier 2016 et le budget prévisionnel 2017
- DEMANDER à l'association le remboursement de 15 462 €
- DECIDER de verser une subvention d'un montant de 41 660 € au titre de l'année 2017
- AUTORISE le Président à signer un avenant à la convention pour le changement de collectivité suite à la loi NOTRé.
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la décision.

La décision a été notifiée par lettre recommandé à l'association le 18 décembre 2017.

Par la voix de son avocat, l'association a contesté notre analyse et a demandé l'annulation de la délibération.

Par ailleurs, en mars 2018 nous avons rencontré le directeur de l'ADAEJ25 dans le cadre du dialogue de gestion 2018 portant sur l'activité 2017.

Le compte de résultat 2017 fait apparaître la reprise d'une partie de l'excédent 2016 pour un montant de 15 462 €. Cette écriture comptable correspond à la demande formulée par la collectivité depuis un an.

L'exercice 2017 dégage un excédent de 33 968 €.

En parallèle, un expert-comptable a été mandaté par la collectivité pour étudier les éléments comptables fournis par l'association. Ses conclusions confortent notre analyse.

Au regard de ces nouveaux éléments, il convient d'annuler la délibération du 17 novembre 2017 et d'en prendre une nouvelle.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- ANNULE la délibération du 23 novembre 2017 portant sur le multi accueil PICOTI
- DECIDE DE RECOUVRIR, conformément à l'accord avec l'association, la 4^{ième} quote part de la subvention de 2016 soit 15 172 €
- RAPPELLE à l'association que les montants de participation de la collectivité sont prévisionnels et ne peuvent déroger au principe d'annualité budgétaire et que la collectivité doit ajuster son montant pour éviter toute surcompensation
- CONFIRME le montant de la subvention 2017 pour un montant 41 660 €
- DEMANDE le remboursement total ou partiel de la surcompensation 2017 et DEMANDE le report au compte 789 du solde de la surcompensation 2017 sur le budget prévisionnel 2018
- RAPPELLE à l'association à ses obligations contractuelles de fournir les justificatifs prévus par la loi et par l'article 6 de la convention
- DEMANDE la communication des comptes annuels et les rapport du commissaire aux comptes prévus par le code du commerce pour les années 2015, 2016 et 2017.
- RAPPELLE à l'association que la demande de subventions 2018 devra être formulée avec le CERFA en vigueur et les pièces justificatives associées
- PRECISE qu'en l'absence de la communication de l'ensemble des pièces justificatives prévues par la loi et l'article
 6 de la convention, aucune subvention ne sera attribuée à l'association pour l'année 2018 conformément à
 l'article 4.4 de la convention
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Votants	Pour	Contre	Abstentions
35	35	0	0